

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 22 MAI 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 15/05/2014
Date d'affichage : 15/05/2014

L'an deux mille quatorze, le JEUDI 22 MAI, à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Étaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEAUX, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Claude PERONNE, M. André LETELLIER, M. Claude HAMEL, Mme Isabelle BONAMY, Mme Dorothée BLESTEAU, Mme Vanessa GUEGUEN, M. Guillaume CUBERO.

Excusées : Mme Annie MICHEL ayant donné procuration à M. Jean-Claude BAYEUX
Mme Valérie SABOUROUX, Mme Dominique JOCKUM,

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BLESTEAU

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Communauté de Communes d'ORIVAL

▪ **Modification des statuts de la Communauté de Communes d'ORIVAL.**

Monsieur le Maire informe que, par délibérations des 15 et 25 avril 2014, le Conseil Communautaire a décidé de modifier les articles 5 et 6.2.4.e des statuts de la Communauté de Communes d'Orival. Ces modifications des statuts ne seront validées qu'avec l'accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux du territoire. En conséquence, le Président demande que ceux-ci délibèrent dès que possible sur cette question et envoient leur délibération à la Préfecture. Sans réponse de leur part dans le délai de trois mois à compter de la réception de la demande, leur avis sera réputé favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les deux points suivants :

1) Modification de l'article 5 des statuts :

Il s'agit de remplacer le libellé de l'article 5 « Le conseil communautaire désigne un bureau composé du président et de sept vice-présidents »

par le libellé suivant : « le conseil communautaire désigne un bureau composé du président, des vice-présidents et d'autres membres ».

2) Modification de l'article 6.2.4.e des statuts :

Le libellé de cet article est actuellement le suivant :

«1. Création et gestion du service d'assainissement non collectif pour la réalisation des contrôles obligatoires, à savoir :

- le contrôle des installations neuves
- le contrôle diagnostic des installations existantes
- le contrôle périodique de bon fonctionnement et entretien de ces installations

2. Toute étude nécessaire à la mise en place de ce service

3. Les travaux de réhabilitation »

Depuis 2013, et dans le cadre du Xème programme de réhabilitation ANC 2013-2018, l'Agence de l'Eau accepte de financer non plus seulement les travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs sous maîtrise d'ouvrage publique (choix du Bureau d'étude et de l'entreprise par l'EPCI, après appel d'offres) mais également privée (ces choix sont réalisés par les particuliers). Ces aides sont de 60% du montant HT des dépenses incluant les études, les travaux, la remise en état du terrain, la maîtrise d'œuvre et certains frais divers. Seules seront subventionnées les opérations groupées rassemblant annuellement au minimum 15 et au maximum 30 particuliers, que la CdC pilotera et coordonnera.

Pour bénéficier de ces subventions, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en charge d'un SPANC doivent compléter leurs statuts en y intégrant la compétence « relais technique, administratif et financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ».

Ainsi, le libellé de l'article 6.2.4.e. devient :

- « 1. Création et gestion du service d'assainissement non collectif pour la réalisation des contrôles obligatoires, à savoir :
 - le contrôle des installations neuves
 - le contrôle diagnostic des installations existantes
 - le contrôle périodique de bon fonctionnement et entretien de ces installations
2. Toute étude nécessaire à la mise en place de ce service
3. Les travaux de réhabilitation
4. Relais technique, administratif et financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des articles 5 et 6.2.4.e. des statuts telle que présentée ci-dessus.

▪ **information sur la désignation des délégués aux organismes extérieurs**

Lors de sa réunion du 12 mai dernier le Conseil Communautaire a désigné ses délégués aux divers organismes extérieurs. Certains élus de Thaon, siégeant à la communauté de communes ont été désignés.

- ✓ SIDOM : Madame Annie MICHEL, titulaire et M. Jean-Pierre ISABEL suppléant.
- ✓ Syndicat mixte de la Seules et de ses affluents : Monsieur Richard MAURY, titulaire.
- ✓ Association de Développement Territorial Local du Bessin-culture, animation, patrimoine (ADTLB) : Madame Annie MICHEL, titulaire et Monsieur Richard MAURY, suppléant.
- ✓ Pays du Bessin au Virois : Monsieur Richard MAURY, suppléant.
- ✓ Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Monsieur Richard MAURY.

Compte-rendu de la réunion de la commission travaux du 26 avril 2014

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la commission travaux qui s'est déroulée le samedi 26 avril 2014. Le programme des travaux 2014 a été présenté, il comprendra notamment la 1^{ère} phase de l'aménagement de la rue du Fresne, la création d'espaces verts, et l'aménagement d'un parking rue du Lavoir.

Des riverains du lotissement « La Couture » se plaignent de la mise en place des chicanes rue des Vieux Métiers. Les panneaux seront baissés pour une meilleure lisibilité.

La commission travaux se réunira à nouveau le 27 mai 2014.

Information sur l'avancement du dossier de construction du bâtiment rue de Barbières

Monsieur le Maire présente un devis supplémentaire établi par l'entreprise SOGEA pour le terrassement et l'évacuation de déblais excédentaires pour l'aménagement du parking non prévu dans le marché initial.

Le Conseil Municipal estime que ce devis est trop élevé et le rejette.

Monsieur Péronne demande le planning des travaux. Ce document sera établi par le cabinet Fouchard et communiqué au Conseil dans les meilleurs délais.

Proposition de Référendum communal

Le Conseil Municipal souhaite proposer aux Thaonnais :

- d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit (probablement entre 1 h et 5 h).
- d'installer un distributeur automatique de billets (DAB) dans le futur bâtiment rue de Barbières.

Des renseignements seront pris auprès du SDEC Energie pour l'éclairage public et du Crédit Agricole pour le distributeur de billets, afin de communiquer des informations précises aux Thaonnais qui se prononceront par référendum. L'installation d'un DAB ayant un coût non négligeable, les communes limitrophes seront sollicitées pour verser une éventuelle participation.

Désignation d'un délégué du Conseil pour l'association AIRE

Monsieur le Maire présente l'association AIRE Emploi Solidaire créée en 1992, qui accompagne des personnes éloignées de l'emploi afin de faciliter leur retour dans l'échange économique et social. Les statuts prévoient que les communes sont membres de droit de cette association.

En conséquence, il convient de nommer un représentant du Conseil Municipal pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Richard MAURY pour le représenter au Conseil d'Administration de l'Association AIRE emploi solidaire.

Proposition de formations pour les élus

Monsieur Maury présente des formations à destination des élus proposées par le Centre de Formation Elus agréé par le Ministère de l'Intérieur (CDFA). La plaquette d'information sera envoyée aux conseillers par mail.

SIAEP : compte-rendu de la réunion du 24 avril 2014

Monsieur Maury donne lecture du compte-rendu de la réunion du SIAEP du 24 avril dernier. Monsieur Gossieaux présente le résultat des dernières analyses effectuées sur un échantillon d'eau prélevé le 2 avril 2014 : nitrates 46.3 mg/l la limite maximale étant de 50 mg/l. La conclusion de cette analyse est la suivante : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Les résultats sont consultables sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

SIART : compte-rendu de la réunion du 23 avril 2014

Monsieur Hamel donne lecture du compte-rendu de la réunion du SIART du 23 avril 2014.

Thaon :

La consultation d'entreprises pour le marché de travaux de la place des Saules est lancée.

Une réunion pour ouverture des plis contenant les offres pour la réalisation de travaux rue des Peupliers est fixée au 12 mai 2014. M. Hamel précise que cette réunion a été annulée car aucune offre n'a été reçue. Les travaux prévus par la commune seront donc retardés.

Information sur le SDEC Energie

Monsieur Richard MAURY a été élu délégué de la Commission Locale d'Energie de Creully-Douvres.

Demande de parrainage du centre JUNO BEACH

A l'occasion du 70^{ème} anniversaire du jour J, l'association Centre Juno Beach Canada lance la campagne canadienne d'hommage au jour J. Le but est de créer, près du centre, un lieu de mémoire où seront érigés de 359 Marqueurs du Souvenir en bois d'érable : un pour chaque soldat canadien mort au combat le 6 juin 1944.

Cette présentation sera en place jusqu'à fin juin 2014. L'association propose aux communes de parrainer cette action.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter à main levée :

Pour : 3 - Abstention : 4 - Contre : 6.

La commune de Thaon ne participera donc pas à cette exposition temporaire.

Informations sur les manifestations communales à l'occasion du 70^{ème} anniversaire du Débarquement

Mardi 10 juin 2014

- ✓ Espace culturel « Michel Frérot » :
 - ↳ 14 h 30 - témoignages d'habitants
 - ↳ Film « Ils ont vécu le 6 juin 44 » (30 minutes)
 - ↳ 15h00 – « L'Histoire des malgré Nous » expliquée aux enfants par Jean Bézard, secrétaire de la SNIFAM
 - ↳ Débat

- ✓ Cérémonie commémorative :
 - ↳ 17 h 00 : rassemblement à la mairie
 - ↳ 17 h 15 : Monument canadien Régiment du « Fort Garry Horse »
 - ↳ Récit du Débarquement dans le secteur de Thaon d'après les mémoires de Monsieur de Clerval
 - ↳ Dépôt de gerbes
 - ↳ Sonnerie aux Morts
 - ↳ Minute de silence
 - ↳ Chants des enfants des écoles
 - ↳ Hymnes nationaux
 - ↳ Verre de l'amitié, à la MTL

- ✓ Soirée « Libération » : « Au temps des rutabagas » avec l'orchestre des « Courants d'Air » à la Maison du Temps Libre à 20 h 30.

Mercredi 16 juillet 2014 à 21h00 à l'église Rencontres Européennes de la Paix. Musique en Côte de Nacre
Concert : Ensemble de cuivres d'un jeune orchestre symphonique allemand.

Proposition de Jumelage avec un village d'Alsace

Monsieur le Maire présente un village alsacien « Waldolwisheim » avec lequel il envisage un jumelage. Le Conseil Municipal y est favorable.

AFFAIRES DIVERSES

- Concert le 12 octobre à 17 h à l'église de Thaon : avec la chorale de l'association Espace 14, accompagnée de trois saxophonistes et d'une soliste. Programme dédié à Offenbach et aux extraits de ses opérettes.
- La société OZONE, fournisseur d'accès internet multi-technologies, souhaite associer la commune à un plan de commercialisation d'offres sur le volet radio WIFI du réseau départemental, destiné aux foyers mal desservis par l'ADSL. Le Conseil Municipal refuse le démarchage à domicile de cette société.
- Pupitres de l'ancienne école : proposés à la vente lors de la foire au grenier au profit de l'Association Tosoko (Madagascar).
- Immobilière Basse Seine : intervention lors du prochain conseil le 26 juin 2014 pour présenter le projet de construction de logements aidés dans le lotissement le Clos du Val et exposer la demande de cautionnement de l'emprunt par la commune.
- Construction d'une maison de retraite : les propriétaires terriens ont accepté l'offre d'achat qui leur a été faite.
- Fête de la musique le 27 juin 2014.
- Samedi 12 juillet 2014 : randonnées pédestre et cyclo. Restauration rapide le midi. Concours de pétanque. Jeux gonflables gratuits. Le soir repas, bal populaire et feu d'artifices.
- Madame Gueguen informe que les gérants de la boulangerie cherchent un garage à louer pour leur voiture.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt trois heures dix minutes.